

Règlement **Concours Couples Jeunes Sonneurs** « **Trophée de Menez-Meur** »

Le but du concours est d'inciter **les jeunes sonneurs**, âgés de moins de **20 ans** à pratiquer la musique en couple Bombarde-Cornemuse (Braz ou Kozh).

2 catégories :

- **1** : concours pour débutants "premier pas en couple"
- **2** : concours ouvert aux jeunes couples ayant un petit peu d'expérience, mais n'ayant pas gagné de trophée (Pierre Pulvé, Filets bleus, ...) et n'ayant pas participé au Championnat à Gourin.

♦ Dans les 2 cas, sont autorisés le biniou Kozh et le Biniou Braz.

♦ Les concurrents présenteront un air de marche ou de mélodie et une danse au choix, en prenant soin de se renseigner sur la provenance de leur répertoire !

♦ La durée de la prestation sera de 5 minutes maximum.

♦ Les critères de jugement prendront en compte :

- *La qualité du jeu en couple*
- *La technique instrumentale*
- *Le style et l'expression personnelle de chacun des sonneurs, leurs capacités éventuelles à présenter des variantes dans les thèmes répétés*
- *Le répertoire (adapté à la musique en couple – il est déconseillé d'interpréter du répertoire imposé en bagad ...)*
- *L'authenticité des tempi de danses et la tenue du rythme sur l'ensemble de la prestation*
- *La compréhension du répertoire interprété*

♦ L'originalité du répertoire n'est pas un élément déterminant, d'autant qu'il peut être préparé par un maître sonneur qui l'aura enseigné au couple.

♦ La préparation de l'accord des instruments peut se faire par un musicien expérimenté.

♦ Ce concours n'est pas qualificatif pour le concours de Gourin.